

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

de la Communauté de Communes  
DE LA VALLEE D'OSSAU  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2015/50**

L'An deux mille quinze et le jeudi 11 juin à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 4 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : M. CASAUBON, SARTHE, COUROUAU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, MOUNAUT, BOUTONNET, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ et Mmes MOURTEROT, BERGES, CLAVIER, HELIP, TOUTU, BARRAQUE et MOULAT.

**Présents suppléants** : M. ASSIMANS

M. AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON  
M. VISSSE donne procuration M. MARTIN  
M. CASADEBAIG donne procuration à M. MOUNAUT  
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE

**Secrétaire de séance** : M. BARBAN

**OBJET : TOURISME - ATTRIBUTION SUBVENTION A UNE ASSOCIATION**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau dans le cadre de son programme d'aménagement du Lac de Castet, souhaite soutenir la création d'un musée dédié aux vélos mythiques du Tour de France jouxtant le Lac de Castet. Elle envisage de pérenniser une offre touristique dédiée au vélo sur ce site.

Pour ce faire, afin de mettre en place dès le 04 juillet 2015 l'exposition de plus de 50 vélos mythiques, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaires d'allouer une subvention à hauteur de 15 000 €, à l'association « MUSEE, UN SIECLE DE VELOS MYTHIQUES DU TOUR », domicilié 11 Lotissement Palisse à Buzy, et dont le président est M. Emile ARBES.

Le rapport entendu,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
(2 ABSTENTIONS : M. MASONNAVE, M. SANZ)

**ATTRIBUE et AUTORISE à VERSE** une subvention de 15 000 € à l'association « MUSEE, UN SIECLE DE VELOS MYTHIQUES DU TOUR »,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2015 de la Communauté de Communes,

**DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON

